

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
PERNES-LES-FONTAINES

N° DM/31/1.1/2023-50

Décision municipale relative au contrat à conclure avec la société SOLEUS pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que le contrat de vérification périodique des aires de jeux et des équipements sportifs est arrivé à expiration,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il est indispensable d'effectuer le contrôle et la maintenance de ces aires de jeux et équipements sportifs conformément à la réglementation et aux normes françaises et européennes en vigueur,

VU l'offre présentée par la Société SOLEUS, dont le siège social est situé à VAULX EN VELIN (69), relatif aux prestations de contrôle des équipements sportifs et récréatifs de la commune,

ACCEPTTE les termes du contrat pluriannuel correspondant et DECIDE de le signer,

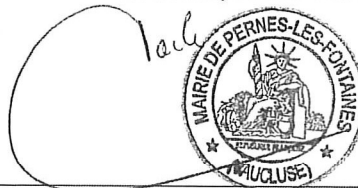
PRECISE que ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et qu'il est renouvelable par tacite reconduction par période d'un an sans ne pouvoir excéder 3 ans,

PRECISE que le montant des prestations s'élève respectivement à :

- 1988.00 euros HT pour la première année,
- 2 298.00 euros HT pour la deuxième année,
- 2 538.00 euros HT pour la troisième année,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 27 juin 2023  
Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 30/06/2023

Publiée le : 30/06/2023

Notifiée le :



CONTROLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RECREATIFS  
CONSEIL - AUDIT - FORMATION

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DC-084-218400885-20230627-DH2023\_50-0



06

## CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE

### CONTRACTANT

Entre MAIRIE DE PERNES LES FONTAINES, représentée par Madame, Monsieur Le Maire, agissant en qualité de Gestionnaire, et la société Soléus Parc de Miribel Jonage Allée du Fontanil 69120 VAULX EN VELIN.

### OBJET

Madame, Monsieur LE MAIRE a décidé de confier sous forme de contrat de prestations de service l'ensemble des contrôles à réaliser des équipements sportifs et de loisirs présents sur la collectivité.

### PRESTATION

La prestation vise la sécurité des utilisateurs des équipements.

Elle consiste à apporter au demandeur un avis sur la sécurité présentée par ces équipements sur la base d'examens en charges et visuels.

### REFERENTIEL & DETAILS DE LA PRESTATION

Se reporter aux contenus de la ou les notes méthodologiques jointes à ce contrat

### DUREE DU CONTRAT

Le contrat est établi pour une période de 1 an renouvelable par reconduction tacite. La non reconduction du contrat est expresse avec un préavis de deux mois. La durée maximale est limitée à 3 ans. *Le présent contrat prend effet au 1er juillet 2023.*

### CONDITIONS TECHNIQUES D'INTERVENTION

Pour mener à bien la prestation, il convient :

- de rassembler, préalablement à l'intervention, les informations relatives aux équipements : date d'installation, fabricant, installateur, registre de sécurité des équipements.
- de disposer totalement des équipements dans leur configuration d'utilisation.

MONTANT ANNUEL DE LA OU DES PRESTATIONS pour chacune des 3 années du contrat (2023/2024/2025)

Type de Prestation – Pour 2023	Qté	Prix Unitaire H.T.	Montant H.T.
<b>Réalisation des contrôles suivants :</b>			
<b>Contrôle des équipements sportifs et récréatifs :</b>			
Contrôle annuel principal d'un jeu pour enfant avec utilisation des gabarits	34		
Réalisation du contrôle principal sur un but de football avec essai en charge	31		
Réalisation du contrôle principal sur un but de basket-ball avec essai en charge	19		
Réalisation du contrôle principal sur un but de handball avec essai en charge	10		
Contrôle visuel d'une table de tennis de table	1		
Contrôle annuel principal d'un module de Skatepark et/ou BMX	5		
<b>Contrôle de vos paniers de basket relevables en charpentes :</b>			
Contrôle du système de relevage + câblerie + antichute (BBRC COMPLET) pour une paire de basketball relevable en charpente	2		
<b>Contrôle de votre tribune :</b>			
Examen de l'état de conservation hors exploitation d'une tribune démontable	1		
<b>Signature et cachet du client :</b> (mention "bon pour accord" + date) «La signature du devis emporte acceptation des conditions générales de vente de Soléus»			<b>Montant H.T. : 1 988.00 €</b>
			<b>T.V.A. (20,0%) : 397.60 €</b>
			<b>Montant T.T.C. : 2 385.60 €</b>

www.soleus.fr

Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Fontanil - 69120 Vaulx en Velin - ☎ 04 78 24 38 19 - 📠 04 78 24 46 53 - ✉ info@soleus.fr

Sarl capital de 160 000 € - 451 657 928 00037 - 7022Z - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire FR02/451657928

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site www.isce-sa.fr

N°DYG2301310840

25/05/2023

Page 5/8





CONTROLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS  
CONSEIL - AUDIT - FORMATION

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_00-084-218400885-20230627-DH2023\_50-C



Type de Prestation – Pour 2024	Qté	Prix Unitaire H.T.	Montant H.T.
<b>Réalisation des contrôles suivants :</b>			
<b><u>Contrôle des équipements sportifs et récréatifs :</u></b>			
Contrôle annuel principal d'un jeu pour enfant avec utilisation des gabarits	34		
Réalisation du contrôle principal sur un but de football avec essai en charge	31		
Réalisation du contrôle principal sur un but de basket-ball avec essai en charge	19		
Réalisation du contrôle principal sur un but de handball avec essai en charge	10		
Contrôle visuel d'une table de tennis de table	1		
Contrôle annuel principal d'un module de Skatepark et/ou BMX	5		
<b><u>Contrôle de vos paniers de basket relevables en charpentes :</u></b>			
Contrôle de Niveau 1 pour une paire d'antichute de charge à rappel automatique	2		
<b><u>Contrôle de votre tribune :</u></b>			
Examen de l'état de conservation hors exploitation d'une tribune démontable	1		
<b><u>Contrôle de vos lignes de vie :</u></b>			
Contrôle visuel d'une ligne de vie verticale	4		

Signature et cachet du client :

(mention "bon pour accord" + date)

«La signature du devis emporte acceptation des conditions générales de vente de Soléus»



Montant H.T. : 2 298.00 €

T.V.A. (20,0%) : 459.60 €

Montant T.T.C. : 2 757.60 €

www.soleus.fr

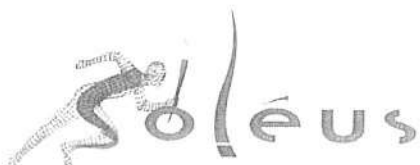
Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Fontanil - 69120 Vaulx en Velin - ☎ 04 78 24 88 19 - 📠 04 78 24 46 53 - ✉ info@soleus.fr  
Sarl capital de 160 000 € - 451 657 928 00037 - 70222 - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR02/451657928

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site [www.isce-sa.fr](http://www.isce-sa.fr)



N°DYG2301310840  
25/05/2023  
Page 6/8



CONTROLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS  
CONSEIL - AUDIT - FORMATION

REÇU EN PREFECTURE  
Le 30/06/2023  
Application agréée E-legalite.com  
99\_D6-084-218+00885-20230627-DM2023\_50-C



Type de Prestation – Pour 2025	Qté	Prix Unitaire H.T.	Montant H.T.
--------------------------------	-----	--------------------	--------------

Réalisation des contrôles suivants :

**Contrôle des équipements sportifs et récréatifs :**

Contrôle annuel principal d'un jeu pour enfant avec utilisation des gabarits	34		
Réalisation du contrôle principal sur un but de football avec essai en charge	31		
Réalisation du contrôle principal sur un but de basket-ball avec essai en charge	19		
Réalisation du contrôle principal sur un but de handball avec essai en charge	10		
Contrôle visuel d'une table de tennis de table	1		
Contrôle annuel principal d'un module de Skatepark et/ou BMX	5		

**Contrôle de vos paniers de basket relevables en charpentes :**

Contrôle du système de relevage + câblerie + antichute (BBRC COMPLET) pour une paire de basketball relevable en charpente	2		
---	---	--	--

**Contrôle de votre tribune :**

Examen de l'état de conservation hors exploitation d'une tribune démontable	1		
---	---	--	--

**Contrôle de vos lignes de vie :**

Contrôle visuel d'une ligne de vie verticale	4		
--	---	--	--

Signature et cachet du client :

(mention "bon pour accord" + date)

\*La signature du devis emporte acceptation des conditions générales de vente de Soleus\*

Montant H.T. : 2 538.00 €

T.V.A. (20,0%) : 507.60 €

Montant T.T.C. : 3 045.60 €

**Rapports envoyés par dématérialisation (PDF)**

(vos rapports vous seront adressés par email)



Je souhaite toutefois recevoir mes rapports par courrier en version papier :  **cochez pour oui**

## ACTUALISATION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables pour les trois années du contrat.

## MODALITÉ DE FACTURATION

**Règlement** : par chèque ou virement à réception de facture. Le montant facturé chaque année correspond à la ou les prestations réalisées sur cette même période.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Voir Condition Générales de Vente à la fin de ce document

A PERNES LES FONTAINES, le

A Vaulx en velin, le 25/05/2023

MAIRIE DE PERNES LES FONTAINES

Benoit CAILLOT  
Directeur Opérationnel

[www.soleus.fr](http://www.soleus.fr)

Soleus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Fontanil - 69120 Vaulx en Velin - ☎ 04 78 24 88 19 - 📠 04 78 24 46 53 - ✉ info@soleus.fr

Sarl capital de 160 000 € - 451 657 928 00037 - 7022Z - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire FR02451657928

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site [www.isce-sa.fr](http://www.isce-sa.fr)

N°DYG2301310840

25/05/2023

Page 7/8

